RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SAS « A.E DESIGN »
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 440 rue d'Hautmont – 59600 Maubeuge
RCS VALENCIENNES en cours

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLE GENERALE EXTRAORDIANIRE
DU 18 Aout 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 18 Aout,
A 10 heures,

Les associés d'A.E DESIGN, société à action simplifié au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dont le siège est au 440 rue d'Hautmont 59600 Maubeuge, RCS Valenciennes en cours, s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur EZZAGAH Abdelhamid, en qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur EZZAGAH Abdelhamid possédant 50 actions
- Monsieur EZZAGAH Elyespossédant 50 actions

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 100 actions sur les 100 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination du premier Président de la SAS
- Nomination d'un Directeur Général

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la paole, le président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer conformément à l'article 27 des statuts :

Le premier Président nommé pour une durée indéterminée est :

Monsieur **EZZAGAH Abdelhamid** né le 11/06/1992 à Maubeuge (France) – Demeurant 802 Square des Lilas – 59600 Maubeuge

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer conformément à l'article 28 des statuts :

Le premier Directeur Général nommé pour une durée indéterminé est :

Monsieur **EZZAGAH Elyes** né le 05/12/1999 à Maubeuge – demeurant 43 rue Suzanne Lannoy Blin 59720 Louvroil

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le Président

